

Inspection académique de Vaucluse
Division de la valorisation des ressources humaines
Dossier suivi par : Christelle GAILLARD

Avignon, le 20 septembre 2011

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°31 du 1^{er} septembre 2011 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un **poste relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ou de la mission laïque française.**

Attention :

Le dossier de candidature devra être saisi en ligne entre le 1^{er} et le 27 septembre 2011 pour l'AEFE et entre le 13 septembre et 15 octobre pour la MLF.

L'annexe II porte mention du calendrier prévisionnel des opérations de recrutement.

En ce qui concerne l'AEFE, les dossiers papier sont à transmettre au supérieur hiérarchique direct pour le 28 septembre 2011 qui devra l'envoyer à l'inspection académique, DVRH pour le 1^{er} octobre 2011, délai de rigueur.

En ce qui concerne la MLF, les dossiers papier sont à transmettre au supérieur hiérarchique direct pour le 19 octobre 2011 qui devra l'envoyer à l'inspection académique, DVRH pour le 22 octobre 2011, délai de rigueur.

Le chef de la DVRH
Gabriel DUBOC

Inspection académique de Vaucluse
Division de la valorisation des ressources humaines
Dossier suivi par : Christelle GAILLARD

Avignon, le 20 septembre 2011

Appel à candidature : poste à profil

Un appel à candidature est lancé pour les postes à profil suivants :

- conseiller pédagogique auprès de l'IEN chargé de l'ASH
- conseiller pédagogique chargé de l'éducation musicale

Les fiches des postes peuvent être consultées sur le site de l'inspection académique de Vaucluse et ci-après.

La fiche de candidature doit être envoyée à l'inspection académique – DVRH, par la voie hiérarchique pour le mardi 27 septembre, 17H délai de rigueur.

Le chef de la DVRH

Gabriel DUBOC

Avignon, le 20 septembre 2011

POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE CHARGE DE L'EDUCATION MUSICALE

Responsable : Christophe MARQUIER, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie

PILOTE : Mme Brillaud, Inspecteur de l'Education Nationale, chargée de la mission Art et Culture

PROFIL : détenteur du CAFIPEMF option musique

ZONE d'INTERVENTION : Circonscriptions Apt, Avignon 2, Cavaillon, Isle sur la Sorgue, Pertuis

MISSION :

Le conseiller pédagogique départemental est placé sous la responsabilité de l'INA.

Les missions générales :

Le conseiller pédagogique départemental est un référent départemental auprès des autres collèges des circonscriptions. En collaboration avec eux il propose et suit des groupes de réflexion sur des problématiques définies par le plan d'actions départemental.

Il arrête un projet de fonctionnement annuel validé par l'IA DSDEN. Il précise les priorités retenues trimestriellement.

Il participe aux réflexions départementales et académiques. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs départementaux auxquels sont associées les circonscriptions.

Il organise et conduit des actions de formation inscrites dans le volet départemental de la formation continue et accompagne les enseignants entrant dans le métier.

Il actualise et diffuse des informations sur le site internet de l'inspection académique en ce qui concerne la rubrique de son domaine.

Un bilan des actions départementales menées est présenté en fin de chaque année scolaire.

Dans le cadre plus spécifique de l'éducation musicale une dimension qui est à concevoir en tenant compte de la transversalité des apprentissages.

- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de cet enseignement et favoriser les chorales dirigées par les enseignants . A cet effet, il devra aider ponctuellement les professeurs qui mènent un projet musical dans leur classe.
- Instruire les dossiers à caractère artistique et culturel et apporter tous les éléments indispensables à leur complément avant de les soumettre à la commission (aider à leur élaboration et assurer leur suivi).
- Renseigner les enquêtes quand il est sollicité, évaluer les actions menées et tenir à jour des synthèses
- Favoriser le travail en partenariat avec les différentes associations pour développer et/ou aider à la concrétisation de certains projets.
- Donner un avis consultatif sur l'agrément des intervenants extérieurs
- Mutualiser les différentes actions pédagogiques recensées et savoir les présenter pour impulser de nouvelles démarches dans les classes.
- Organiser des événements départementaux
- Elaborer des documents pédagogiques et assurer leur diffusion
- Elaborer des documents visuels et/ou sonores avec l'aide de l'animateur TICE
- Valoriser certaines actions.

Les missions du Conseiller Départemental en éducation musicale devront être étendues à l'enseignement de l'histoire des arts. Il devra, en cohérence avec les autres CPD, prendre en charge les six domaines et les cinq périodes historiques.

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon



Avignon, le j September 0000



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique de la circonscription ASH de Vaucluse

Missions et tâches :

Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions définies dans le cadre de la mise en œuvre de la politique ASH du département au sein de l'équipe de circonscription.

Participation et animation des groupes de travail de la circonscription ASH

Aide et conseil aux équipes :

- Suivi des maîtres de la circonscription ASH qui en font la demande
- Suivi d'établissements, de structures et de dispositifs : SEGPA, EREA, Maison d'Arrêt, UPI- ULIS, CLIS, établissements médico-sociaux, SESSAD, hôpital

Formation :

- Suivi des stagiaires CAPA-SH
- Suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur des postes relevant de l'ASH (CLIS, UPI, établissements médico-sociaux, Services de soins, SEGPA, LEA, Etablissement pénitentiaire, hôpital et hôpital de jour).
- Animations pédagogiques (propositions de conception, interventions, suivi) aux stages organisés par la circonscription ASH
- Participation à la réflexion et à la mise en œuvre des actions de formation à distance au sein du site académique ASH.

Représentation de l'IEN ASH dans différentes instances

Participation au recrutement et à la formation des auxiliaires de vie scolaire (AVS)

Conditions de titre

- Être titulaire du CAPA-SH (ou du CAAPSAIS ou du CAEI) et du CAFIPEMF ; à défaut titulaire du CAPA-SH (ou du CAAPSAIS ou du CAEI) avec engagement de passer le CAFIPEMF.

Connaissances et compétences requises

- Maîtriser des compétences pédagogiques et didactiques de bon niveau
- Connaître de manière approfondie le système éducatif français, les programmes de l'école et les orientations actuelles de l'ASH
- Être en mesure de conseiller, guider et encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements
- Maîtriser les outils usuels d'enseignement et de communication, notamment
- Possédant de bonnes qualités relationnelles
- Être ouvert aux démarches partenariales

Organisation du service :

Le conseiller pédagogique ASH est placé sous l'autorité de l'IEN ASH de Vaucluse.



Inspection académique de Vaucluse
Division de la valorisation des ressources humaines
Dossier suivi par : Christelle GAILLARD

Avignon, le 20 septembre 2011

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°33 du 15 septembre 2011 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un poste à **Mayotte**.

Attention :

Le dossier de candidature complet devra être transmis au supérieur hiérarchique direct pour le 13 décembre 2011 et envoyé à l'inspection académique, service de la DVRH pour le 16 décembre 2011, délai de rigueur.

Le chef de la DVRH
Gabriel DUBOC

Inspection académique de Vaucluse
Division de la valorisation des ressources humaines
Dossier suivi par : Christelle GAILLARD

Avignon, le 20 septembre 2011

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°33 du 15 septembre 2011 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à **un poste en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna** à la rentrée scolaire de février 2012.

Attention :

Le dossier de candidature complet devra être transmis au supérieur hiérarchique direct pour le 6 octobre 2011 et envoyé à l'inspection académique, service de la DVRH pour le 8 octobre, délai de rigueur.

Le chef de la DVRH
Gabriel DUBOC